

Madame Gaëlle Martinez Union syndicale Solidaires Déléguée générale fonction publique 31 rue de la Grange aux belles 75010 PARIS

Monsieur Guillaume Kasbarian Ministre de la Fonction Publique, de la Simplification et de la Transformation de l'action publique 101 rue de Grenelle 75007 PARIS

OBJET : préavis de grève pour la journée du 5 décembre 2024

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour la période allant du 4 décembre 2024 19h au 6 décembre 2024 à 9h.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel·les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial), ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes, les GIP et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires Fonction Publique construit et participe à la mobilisation intersyndicale du 5 décembre, suite aux attaques inacceptables prévues par le gouvernement contre les agent-es publics.

Le projet d'instaurer 3 jours de carences dans la fonction publique, couplé à la baisse de l'indemnisation des jours d'arrêt maladie sont des mesures injustes socialement, qui vont entraîner des pertes salariales importantes pour les agent·es. Ces mesures, en dissuadant les agent·es d'appliquer les préconisations médicales que leurs états de santé indiquent, vont à l'encontre de la santé des agent·es, de leurs collègues et des usagers·ères.

La décision de ne pas renouveler la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) en 2025 va représenter une perte nette de rémunération pour au moins 188 000 agent es. Le gel de la valeur du point d'indice, l'absence de mesure salariale générale pour les années 2024 et 2025 placent les agent es dans une situation d'impasse salariale.

Solidaires Fonction Publique revendique:

-la suppression des jours de carences dans la fonction publique,

- -le maintien de l'indemnisation à 100% des trois premiers mois d'arrêt maladie,
- -le maintien de la GIPA,
- -l'abandon des orientations du projet de loi dit "Guérini",
- -des moyens budgétaires à la hauteur des missions des services et des politiques publiques,
- -des créations d'emploi partout à cela est nécessaire et l'accès à l'emploi titulaire des agent-es contractuel·les,
- -l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes
- -des mesures salariales générales et l'augmentation de la valeur du point d'indice au titre de l'année 2024 et des années suivantes,
- -la refonte des grilles salariales

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez